



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 119413

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann prie M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui faire connaître les démarches entreprises au niveau européen, afin d'assurer la desserte des États de l'Union européenne, en gaz russe transitant par la Biélorussie.

Texte de la réponse

Par sa situation géographique, la Biélorussie constitue pour la Russie un partenaire stratégique pour l'évacuation de son gaz vers l'Union européenne (UE). Chaque année, la Russie exporte ainsi environ 40 milliards de mètres cubes de gaz (20 % de son gaz exporté vers l'UE) à travers la Biélorussie par les réseaux de Beltransgaz et du gazoduc Yamal-Europe (contre quelque 114 milliards de mètres cubes - 80 % de ses exportations vers l'UE à travers l'Ukraine). Dans le contexte de la difficile renégociation des contrats gaziers entre la Russie et la Biélorussie, l'UE a appelé les deux parties à respecter leurs engagements internationaux et européens. Peu après l'annonce de l'accord intervenu le 31 décembre entre Minsk et Moscou, le Groupe de coordination pour le gaz de l'UE s'est par ailleurs réuni le 4 janvier pour évaluer la fiabilité des approvisionnements en gaz russe transitant par la Biélorussie. Le groupe a souligné à cette occasion l'importance du caractère pluriannuel et consolidé de l'accord, indispensable pour sécuriser le transit de gaz par la Biélorussie. Le Conseil européen des 8 et 9 mars dernier a, en outre, adopté un plan d'action global dans le domaine de l'énergie, qui constitue une étape majeure dans la mise en place d'une politique énergétique extérieure pour l'Europe et traduit la volonté des 27 d'assurer la sécurité des approvisionnements énergétiques de l'Union. Ce plan d'action comporte notamment un important volet consacré aux dialogues et partenariats énergétiques de l'UE avec les pays producteurs, les pays de transit et les pays consommateurs.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119413

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 1996

Réponse publiée le : 24 avril 2007, page 3923